

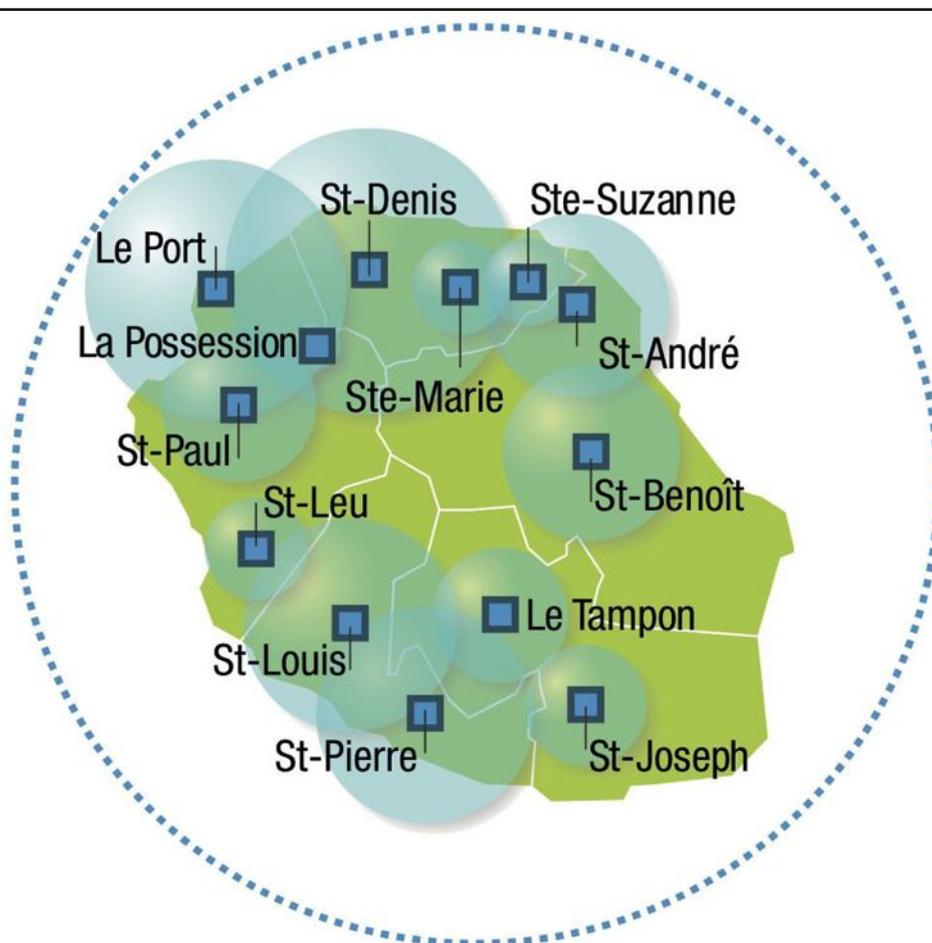
Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18414 - 71ÈME ANNÉE

Quelle politique de la ville dans notre île ?

Toute La Réunion est un quartier prioritaire



LA RÉUNION

Les communes concernées par la notion de "quartier prioritaire" selon l'Observatoire national des politiques de la ville.

En France, moins de 10 % de la population vit dans des quartiers lourdement touchés par le chômage et les inégalités. Ce qui est l'exception en France est la règle à La Réunion, où un travailleur sur trois est au chômage, et près d'une personne sur deux en dessous du seuil de pauvreté.

L'observatoire de la politique de la ville a publié ses chiffres : on compte 5,3 millions de Français vivant dans l'un des 1 436 quartiers dits prioritaires. A Amiens (Somme), dans le quartier Amiens-Nord, près d'un habitant sur trois est au chômage. Dans les quartiers prioritaires, les inégalités sont encore nombreuses.

D'avantage précaires et moins diplômés, les habitants de ces quartiers cumulent les difficultés. On y trouve les populations les plus fragiles : des familles monoparentales, des jeunes, des étrangers... Tous se battent contre l'exclusion sociale.

Ce rapport indique que moins de 10 % des habitants de la France vivent dans des quartiers lourdement touchés par le chômage et les inégalités.

Ce qui est l'exception en France est la règle à La Réunion.

Ces données montrent une nouvelle fois l'ampleur de la crise à La Réunion. Notre île compte un taux de chômage de près de 30 %. La moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.

La définition du quartier prioritaire selon l'observatoire de la politique de la ville nécessite un minimum de 1.000 habitants. Seules les petites communes ne figurent pas sur la carte présentée par l'Observatoire de la ville, du fait de cette contrainte.

Urgence de changer

À l'occasion du 70^e anniversaire de l'abolition du statut colonial, le PCR a présenté un document « Pour un nouveau rassemblement pour une nouvelle politique ». Il a présenté une analyse des causes de cette situation. Pour le PCR, elle découle d'une application dévoyée de la loi d'égalité du 19 mars 1946. L'objectif du pouvoir était de préserver les intérêts des sociétés qui tiraient des bénéfices du statut colonial de La Réunion. Comme la loi du 19 mars 1946 prévoyait l'égalité des droits entre les citoyens de La Réunion et ceux de la France, alors s'est mis en place un système néocolonial où l'exploitation des travailleurs a été remplacée par les transferts publics concentrés sur une petite partie de la population au départ. Cela a amené la ruine de l'agriculture et l'absence de décollage de l'industrie

au détriment des services alimentés par ces transferts publics. La conséquence a été le chômage massif, problème numéro un à La Réunion.

La géographie de la pauvreté recensée par l'Observatoire national de la

politique de la ville rappelle une fois de plus l'urgence d'agir. Car à la différence de la France, La Réunion continue d'avoir une forte croissance démographique avec 20 % d'habitants de plus prévus pour les 20 prochaines années.

Sénat

Paul Vergès interpelle le gouvernement sur la situation du logement social

Paul Vergès a déposé hier une question écrite au gouvernement au sujet de la situation des sociétés immobilières d'outre-mer (SIDOM). Les SIDOM gèrent 50 % du parc social en Outre-mer et représentent 60 % de la production.

M. Paul Vergès attire l'attention de Mme la ministre des outre-mer sur la question des sociétés immobilières d'outre-mer (SIDOM). Le Gouvernement, dans le plan « logement outre-mer », a souhaité que l'ensemble des partenaires fassent converger leurs actions sur le fondement de principes communs et d'engagements mutuels. Les premiers résultats de ce plan se font encore attendre, encore loin de la construction de 10.000 logements par an, mais la réorganisation des sept SIDOM suscite de très grandes inquiétudes non seulement chez les acteurs du logement social mais aussi ceux du bâtiment et travaux publics (BTP).

Les SIDOM gèrent 50 % du parc social en Outre-mer, avec 74 500 logements, représentant 60 % de la production de logements sociaux ultramarins. En juin 2015, l'État a fait part de son intention de se désengager des SIDOM à échéance d'un an, c'est-à-dire dans un mois. Durant les dix mois passés, divers contacts ont été pris. Il en ressort d'une part, qu'il ne s'agit plus d'une intention mais d'une volonté. D'autre part, le Gouvernement a opposé une fin de non-recevoir aux collectivités locales ultramarines qui souhaiteraient devenir majoritaires.

En octobre 2015, la ministre des outre-mer a annoncé que le Gouvernement voulait s'adosser à la caisse des dépôts et consignations (CDC), acteur public important, comme actionnaire majoritaire ; elle précisait que les décisions pourraient s'ajuster suivant les territoires pour permettre à quelques collectivités locales de monter en puissance, sans pour autant atteindre 50,1 % du capital. Le nom d'un opérateur était avancé : la société nationale immobilière (SNI), filiale de la CDC.

Cette annonce suscite de nouvelles craintes, au vu de l'annonce de la fusion imminente entre l'agence française de développement (AFD) et la CDC. Or, les collectivités d'outre-mer sont très attachées au SIDOM, opérateur non seulement efficace mais aussi connaissant parfaitement les marchés ultramarins. Cette absence de décision a un effet dramatique sur la commande publique et plombe toute possibilité de relance du BTP.

Les collectivités locales doivent être pleinement impliquées dans ce dossier. Il souhaite connaître la position du Gouvernement sur ce dossier et lui demande qui assurera la maîtrise publique des SIDOM et comment vont être réglées les questions relatives aux retards pris par Bercy dans l'attribution des agréments.

Édito

Scandale de la NRL : l'étau se resserre

Le lycée Roland-Garros du Tampon a connu hier une manifestation. La présence d'amiante dans les bâtiments est en cause. Pour les élèves et les enseignants, il est plus que temps d'agir. Ils protestent contre la lenteur du chantier de rénovation placé sous la responsabilité de la Région.

Cette manifestation rappelle une autre dans le Sud. Les stagiaires du Campus professionnel de Saint-Pierre ont été contraints de dresser des barrages pour que la Région vienne discuter des conditions de travail dans cet établissement. Quand Didier Robert est arrivé au pouvoir en 2010, il a hérité de Paul Vergès d'un centre de formation neuf, capable de rivaliser avec ses homologues européens. Au bout de cinq ans, tout s'est dégradé, aussi bien dans les bâtiments que dans la gestion du personnel.

Ces différents faits montrent que la priorité de la Région n'est pas d'investir dans l'avenir, mais de tout miser sur des opérations clientélistes et électoralistes telles que la distribution de bons d'achat pour des ordinateurs, les bons de réduction sur les billets d'avion qui sont des subventions déguisées aux compagnies aériennes, et le recrutement massif d'emplois précaires priés de faire le nombre lors de manifestations organisées par Didier Robert.

Pour masquer cette réalité, la Région utilise un rideau de fumée intitulé Nouvelle route du littoral (NRL). Ce chantier évalué à plus de deux milliards a été lancé sans avoir la certitude d'avoir les matériaux pour le réaliser. 8.000 à 12.000

emplois étaient promis pour justifier le détournement sur ce projet de route de la somme obtenue par Paul Vergès pour construire un train à La Réunion. Dans la réalité, ce nombre peut être divisé par dix.

Ce rideau de fumée est en train de se dissiper à cause des conditions pour le moins obscures dans lesquelles ont été attribués les marchés de la NRL. Elles ont poussé le Parquet national financier à enquêter. En octobre dernier, une série de perquisitions sans précédent a eu lieu au domicile de Didier Robert et de plusieurs élus, dans son bureau et au siège de la Région Réunion. Quelques semaines plus tard, la directrice de la communication avait passé plusieurs heures au quartier général de la gendarmerie pour récupérer des documents saisis lors des fouilles. Hier, une seconde vague d'investigations s'est abattue sur les amis du président de Région. Elle a visé son directeur de cabinet entendu plusieurs heures par les gendarmes et d'autres proches. L'étau est en train de se resserrer sur la NRL. La campagne de communication la plus coûteuse de l'histoire de La Réunion va-t-elle bientôt se terminer ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Des corps repêchés hier matin suite à un contrôle qui a mal tourné

Nouveau naufrage au large de Mayotte

Cinq corps sans vie ont été repêchés au large de Mayotte mardi matin et le bilan pourrait être encore plus important. C'est le triste bilan d'une traversée mortelle entre Anjouan et Mayotte, là où se situe le plus important cimetière marin du monde derrière la Méditerranée. C'est la conséquence d'une décision prise par le gouvernement qui oblige les habitants d'Anjouan, de Mohéli ou de la Grande Comore à détenir un visa pour entrer à Mayotte.



ment impose aux habitants d'Anjouan, de Mohéli ou de la Grande Comore de détenir un visa pour entrer à Mayotte. Obtenir un tel document n'est pas facile, compte-tenu du coût et des conditions exigées par l'administration française. Cette décision est à l'origine de la tragédie des kwassas kwassas, ces embarcations sur lesquelles des candidats au passage vers Mayotte s'entassent pour tenter de franchir la nuit le bras de mer qui la sépare d'Anjouan. Cela fait de cette région un des plus grands cimetières marins du monde.

L'urgence de changer

Dans la nuit de lundi à mardi, un nouveau drame a eu lieu. D'après les informations diffusées par Mayotte Première, des cinq corps sans vie ont été repêchés ce matin, et le bilan pourrait être plus lourd, car les bateaux de migrants comportent souvent plus de 20 personnes. Selon notre confrère, le naufrage est la conséquence d'un contrôle douanier qui aurait mal tourné. Le pilote de l'embarcation aurait percuté le bateau des policiers.

Tant que la France ne changera pas de politique de telles tragédies continueront de se produire. C'est tout aussi vrai pour la Méditerranée, où officiellement plus de 1200 personnes sont mortes en tentant d'entrer clandestinement en Europe par la mer.

Lundi, le Parti communiste réunionnais a publié un communiqué affirmant sa solidarité avec les migrants qui risquent leur vie pour se rendre en Europe. À cause d'un système dominant injuste, des millions de personnes tentent de rejoindre un des continents les plus riches du monde, chassées par la pauvreté et les guerres dans lesquelles l'OTAN a une lourde responsabilité.

Tout près de La Réunion, à Mayotte, ce sont les mêmes drames. En 1975, la France a refusé de reconnaître le résultat du référendum d'autodétermination qu'elle avait pourtant organisé. Le gouvernement de l'époque a choisi de séparer Mayotte des autres îles qui compo-

saient le Territoire d'outre-mer des Comores. Depuis cette date, le fossé n'a cessé de se creuser entre Mayotte et les trois autres îles de l'archipel.

Conséquence d'une décision politique

Depuis 5 ans, Mayotte a le statut de département français d'outre-mer. Ce changement institutionnel fait d'elle une frontière de l'Union européenne, au même titre que les îles grecques au large de la Turquie, de l'île italienne de Lampéduza en face des côtes africaines.

Depuis plus de 20 ans, le gouverne-

M.M.

Parution de "Rasine anlèr : des enfants réunionnais déracinés"

À quand la réparation par l'État des souffrances des "enfants de la Creuse" ?

Il y a quelques jours est paru à La Réunion un nouvel ouvrage de 172 pages sur une des épreuves pénibles vécues par le peuple réunionnais depuis sa naissance en 1663, il y a 353 ans. Ce livre, édité par l'association Rasine Kaf, rédigé par Jean-Philippe Jean-Marie et Philippe Bessière, est intitulé "Rasine anlèr : des enfants réunionnais déracinés". Il concerne les milliers de jeunes réunionnais exilés de force de leur pays par l'État français vers la France dans les années 60-80. Voici sa présentation par l'éditeur.



En 1968, Témoignages a révélé le scandale.

Ce livre, écrit sous la forme d'entretiens entre les deux auteurs, raconte le parcours personnel d'un «enfant de la Creuse», Jean-Philippe Jean-Marie et celui de son association, Rasinn anlèr. Il permet de voir de l'intérieur ce qu'ont été les souffrances des enfants réunionnais déracinés de 1963 à 1982, les espérances placées dans la Justice et les dures réalités politiques.

Leur combat n'a pas été inutile puisqu'il a permis une première forme de reconnaissance à La Réunion

(une sculpture a été installée à l'aéroport) et à l'Assemblée Nationale (une résolution a été votée le 18 février 2014). Cependant, il reste à obtenir des réparations concrètes sous la forme d'aide aux retrouvailles des familles (billets d'avion) et à l'accès aux dossiers.

Voici un extrait du livre (p. 164-165) : «Comment sortir du traumatisme, échapper à cette mémoire incorporée qui n'a de cesse de ressurgir de façons toujours inattendues ? (...) La démarche de Jean-Philippe est exemplaire d'une histoire résiliente. Elle devrait pouvoir inspi-

rer d'autres mémoires douloureuses encore méprisées ou ignorées aujourd'hui. »

L'association Rasine Kaf est solidaire de cette lutte depuis de longues années. Après l'édition de son premier livre en 2003, "Rasine Kaf : sur les chemins de la mémoire", elle publie cet ouvrage en 2016. Il s'agit de mettre à la disposition d'un public plus large le travail fourni par une association.

Oté

Si ni fé lé shoz konm k'i fo, mi pans manzé i mank ar pa nou !

Pou sak i lir mon modékri, mi pans zot sar pa étoné si mi di azot moin nana konm in l'idé fiks la sékirité alimantèr pou nout péi. Pars sa sépou moi in problèm : mi domann amoin si dann l'avnir bann rényoné va gingn manz vant plin, sansa si zot i vien-ar pa bou. Lé vré ké sa sé in késtyon i fatig la tête bann rényoné konm demoun tout péi la soufèr la fain.

Na dé-troi soir moin la avèy in l'émisyon dsi télé kréol édann so l'émisyon-la moin la antann dé-troi pèrsone kozé é fransh vérité sak bann a téi di lété intéréсан é lo l'émisyon té bien améné. Momandoné na inn la di, dann tan la gèr, la Rényon lété i fé pi komèrs avèk bann péi déor é li la viv dann l'otarsi é lo mouné té apré domandé si zordi nout péi i pé pa sifir pou nourri son popilasyon.

Moin pèrsonèl moin lé dakor avèk sa par raport tout bann nouvo manyèr nana pou dévlop l'agrikiltir é an plis produi bann manjé i anpoizone pa nout kor firamézir : l'agroforèteri sa i égzis ! La prodiksyon bio, sa i égzis ! La permakiltir i égzis osi ! L'élvaz sa i pé fé gaman é bien siouplé.

Donk dann mon kèr, mi di si ni fé lé shoz konm k'i fo, mi pans manzé i mank ar pa nou domin.

Justin

« In klou san tèt i disparète dann boi » - In kozman po la rout

Toulmoun i koné in klou osinonsa in pointe. Zot I oi bien li nana in tèt é kan I fons sa dann boi avèk in marto la tèt I kal ali é li disparète pa konplètman. Lé sir ké si ou i koup la tèt ébin li disparète dann plansh sansa dann pyès. Nou lé dakor ? Mé pou kosa kréol la konsèrv kozman-la ? Sirman pa pou lo sans prop ni sort oir mé plito pou in sans figiré. Sé koué lo sans figiré ? Mi pans sa lé an rapor avèk la tête demoun. I di pa in moun la pèrd la tèt ? Sansa in moun na poinn tèt ? I di pa ankor : la tête lé vid... Donk, sanm pou moin, sa i vé dir si ou la poin la tèt ou lé fouti dann la vi é sé la k'i pé tiliz lo kozman nou la mark an-o la. Ala kosa mi majine ! Pétète zot i pans pa konm moin donk fé savoir si zot na in ptip éd'tan dovan zot. Ni retrouv !